

Vents contraires autour de l'énergie éolienne

Sur 31 projets de parcs éoliens, deux ont pour l'instant abouti dans le nord du département. Pour le Département, les dossiers évoluent trop lentement et rencontrent trop de difficultés.

-Les incitations à produire de l'électricité à partir de l'énergie éolienne ne sont-elles que du vent? Le Département ne pose pas la question en ces termes, mais tire la sonnette d'alarme. «On veut que 9% de notre consommation d'électricité provienne de l'énergie douce. Mais si on ne donne pas un coup d'accélérateur à l'éolien, nous n'atteindrons jamais cet objectif dans le département», affirme Françoise Verchère, vice-présidente du conseil général, déléguée à l'environnement. «Nous nous interrogeons sur la volonté politique de l'État d'apporter son soutien à l'énergie éolienne. Les projets cheminent si lentement», souligne carrément Patrick Mareschal, le président. Et de pointer du doigt un paradoxe: «A longueur de discours, on répète qu'il faut développer l'énergie renouvelable. Dans la réalité, on ne perçoit pas de signes concrets. Cela est d'autant plus regrettable que la Loire-Atlantique a du vent.»

«Des bâtons dans les pales»

Le couac du projet de Sainte-Pazanne est vraiment resté en travers de la gorge de la majorité départementale. Au bout de six ans d'efforts, tous les feux semblaient avoir viré au vert. «Mais au dernier moment, on découvre que le site est pile poil sur la route qu'empruntent les oiseaux pour chercher leur nourriture entre le lac de Grand-Lieu et le Marais breton, en Vendée. Pour éviter ce type de problème, il faudrait revoir les procédures et introduire plus de concer-



Actuellement, le seul parc en fonctionnement est celui d'Erbray-Soudan. Il produit de l'électricité pour 20 000 habitants.

tation en amont avec tous les partenaires, et notamment les membres des commissions des sites chargées de donner un avis sur ces projets.»

À Bouvron, c'est la météorologie nationale «service d'État» qui met des bâtons dans les pales du projet vieux de cinq ans. «La météo a émis des recommandations selon lesquelles les éoliennes doivent se situer à au moins 20 kilomètres du radar de la météo, alors que nous nous situons à 18 kilomètres. En attendant, le dossier est gelé. Pourtant, dans de nombreux autres pays européens, la distance légale entre un radar météo et une éolienne est de seulement 2 à 5 kilomètres. Pourquoi cette

différence?» Afin de débloquer le dossier de Bouvron, Françoise Verchère et Marcel Verger, conseiller général du canton de Blain, ont sollicité une rencontre avec Alain Juppé, ministre de l'Environnement et du Développement durable.

Les élus (socialistes) du conseil général s'inquiètent aussi de la volonté des riverains d'intenter des procès. Des recours devant le tribunal administratif sont en cours ou envisagés (Chauvé et Saint-Hilaire-de-Chaléons). «Ils se plaignent du soi-disant mitage du paysage et craignent que leurs propriétés perdent de la valeur.»

Actuellement, sur près de 30 projets dans le département, un seul fonctionne, celui de Soudan-Er-

bray. Sur ce site, situé près de Châteaubriant, huit éoliennes de 120 m de haut brassent l'air et produisent de l'électricité pour 20 000 habitants. Un deuxième parc du même niveau est en train d'être monté à Derval-Lusanger. Pour le reste, la patience est de mise. Aujourd'hui, le conseil général voudrait donc accélérer la cadence d'autant qu'à partir du 15 juillet, tout nouveau projet d'éolienne devra s'inscrire dans le cadre d'une Zone de développement éolien (ZED). «Pour aider les communes, nous allons leur proposer de prendre en charge les études techniques de ces ZED», conclut le conseil général.

Philippe GAMBERT.

La préfecture, «dans le respect de la loi»

La préfecture a vite réagi aux propos du conseil général. «Sur 31 projets identifiés dans le département à partir d'études d'impact déposées, 25 ont été examinés par la commission des sites et 22 ont reçu un avis favorable. Cela traduit, selon les services de l'État, une volonté partagée de soutenir le développement de l'éolien dans le département. À l'issue de la procédure, 8 permis ont été délivrés représentant un potentiel éolien de 79 mégawatts (soit 38 éoliennes) et 2 parcs éoliens ont été réalisés à ce jour.» La préfecture de poursuivre: «On peut comprendre le souci des opérateurs et de certaines institutions locales

de voir aboutir rapidement les projets. Ce souci ne saurait exonérer les services de l'État d'une analyse sérieuse et approfondie des dossiers dans une logique de développement durable et dans le respect de la loi.»

Les projets les plus avancés: Blain (4 éoliennes); Chauvé (6); Saint-Vincent-des-Landes/Issé (1); Bouvron (6), Campbon (3); Pannecé, Riaillé (4) Pannecé-Bonœuvre (5), Saint-Michel-Chef.

À Derval et Lusanger, huit éoliennes sont en train d'être montées. Ce parc, le deuxième du département, sera complet cet été.

